

DELIBERATION N° 2000/09-01 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL : PROGRAMME DE TRAVAUX 2001

Monsieur KIELISZEK, rapporteur, indique à l'Assemblée que, dans le cadre de divers travaux de réfection ou d'aménagement des équipements communaux, le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle est susceptible d'apporter son concours financier pour la programmation 2001.

Ces travaux concernent :

<u>I - FONDS D'EQUIPEMENT URBAIN</u>	<u>H.T.</u>	<u>T.T.C.</u>
a) travaux sur voirie secondaire	425 000	508 000
b) travaux d'aménagement qualitatifs		
* réaménagement parking AJC	134 000	160 000
* aménagement école Charcot	33 000	40 000
* aménagement square Bon Curé	92 000	110 000
c) acquisition d'une lame de déneigement		
	42 000	50 000
	-----	-----
	726 000	868 000

II - FONDS DE GROSSES REPARATIONS SCOLAIRES

- toiture du restaurant scolaire	100 000	120 000
	-----	-----
	826 000	988 000

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de solliciter du Conseil Général une subvention se rapportant aux travaux cités ci-dessus,
- de solliciter du Conseil Général le transfert à la Communauté Urbaine du Grand Nancy des subventions se rapportant aux opérations de voiries secondaires réalisées par la Communauté Urbaine,
- d'inscrire la recette au prochain budget primitif.